

L'accessibilité universelle:
Un engagement de la Ville
de Montréal
Des réalisations significatives
(Version en langage simplifié)

Table des matières

Lexique	5
Mot du maire	5
Mot de Marie-Andrée Beaudoin	8
L'accessibilité universelle, c'est pour tout le monde	12
Quelques réalisations montréalaises	14
L'accessibilité des immeubles et des lieux publics	16
L'accessibilité des programmes, des services et de l'emploi	19
L'accessibilité des communications municipales et de l'information	22
La sensibilisation et la formation	24
Des éléments qui facilitent les projets	26
Les connaissances et savoir-faire essentiels des organismes ...	27
Crédits	29



© ROPMM

© AlterGo

Lexique

Accessibilité universelle

Accès à tous les bâtiments, à tous les services, à tous les programmes et à toutes les informations pour tout le monde.

Amblyope

Une personne amblyope est une personne qui voit peu.

Audition

L'audition est un mécanisme à l'intérieur de l'oreille.

L'audition nous permet d'entendre.

Arrondissement

Groupe de quartiers de la Ville de Montréal dirigé par un conseil.

Les services de base de la Ville sont gérés par l'arrondissement.

Par exemple:

Les loisirs, les bibliothèques, la collecte des déchets et la collecte du recyclage sont gérés par l'arrondissement.

Bateaux pavés

Endroits où le trottoir descend vers la rue.

Comité de vigie

Comité de la Ville de Montréal.

Ce comité regroupe environ 20 personnes.

Ces personnes s'assurent que l'accessibilité universelle est respectée.

CRADI

Comité régional des associations pour la déficience intellectuelle

Lexique (suite)

Dalles tactiles

Dalles spéciales qu'on installe au bord des bateaux pavés.

Ces dalles sont couvertes de petites bosses.

Les bosses aident les personnes qui ont des limitations visuelles à mieux trouver les endroits où elles peuvent traverser.

e-Cité/311

Service où on compose le 311 par téléphone pour avoir rapidement des informations sur les services de la Ville de Montréal.

Feu à décompte numérique

Feu de circulation qui montre combien de secondes il reste pour traverser.

Limitations fonctionnelles

La personne qui a des limitations fonctionnelles a de la difficulté à réaliser certaines tâches ou activités à cause d'une incapacité.

Municipalité

Ville dirigée par des élus.

Nez de marche

Bord des marches dans un escalier.

Participation citoyenne

Participation des citoyens dans les affaires qui concernent la Ville.

Par exemple:

Participation à une assemblée du conseil municipal.

Plan d'action

Le plan d'action est exigé par la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale*.

Lexique (suite)

Plan d'action (suite)

Les municipalités doivent écrire ce qu'elles prévoient faire en matière d'accessibilité universelle au cours de l'année.

RAAMM

Regroupement des aveugles et amblyopes du Montréal métropolitain

ROPMM

Regroupement des organismes de promotion du Montréal métropolitain

Services centraux

Ensemble des services de base de la ville.

Par exemple: service de sécurité incendie, policiers, services juridiques, finances, communications, transports, etc.

Sommet de Montréal

Rencontre qui a eu lieu en juin 2002 entre des citoyens et des élus de la Ville de Montréal.

Grâce à cette réunion, la Ville de Montréal a commencé à organiser plusieurs services et programmes pour l'accessibilité universelle.

Synthèse vocale

Système qui permet de transformer ce qui est écrit en son.

Les personnes aveugles utilisent ce système.

Par exemple:

Dans un ascenseur, il y a un son chaque fois que l'ascenseur change d'étage.

Vision

La vision est un mécanisme à l'intérieur de l'œil.

La vision nous permet de voir.

Mot du maire



Depuis quelques années, la Ville de Montréal agit beaucoup pour l'accessibilité universelle.

En juin 2002, lors du Sommet de Montréal, les élus de la Ville de Montréal ont promis de réaliser l'accessibilité universelle.

Beaucoup de gens ont mis leurs idées et leur expertise en commun :

- les arrondissements
- les services centraux
- nos partenaires des associations de personnes handicapées.

En décembre 2005, le gouvernement du Québec a obligé les municipalités à avoir un plan d'action.

La Ville de Montréal avait déjà réalisé plusieurs projets utiles. Depuis, elle continue dans le même sens.

Tous les services de la Ville de Montréal sont engagés à respecter l'accessibilité universelle.

Mot du maire (suite)

La Ville fait des efforts pour rendre accessibles :

- les immeubles de la ville
- les lieux publics
- la culture
- les loisirs
- l'emploi
- les communications et l'information
- l'accueil des citoyens et des citoyennes.

L'objectif de la Ville de Montréal est que tous les citoyens et les citoyennes profitent d'une ville de plus en plus accessible.

Montréal change peu à peu grâce aux partenaires qui s'ajoutent chaque année.

Les partenaires se transmettent l'information et l'enthousiasme.

Le maire de Montréal,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gérald Tremblay'.

Gérald Tremblay

Mot de Marie-Andrée Beaudoin



Les élus de la Ville de Montréal ont une priorité.

Leur priorité est l'accessibilité universelle.

Ces dernières années, les élus ont mis encore plus d'efforts pour respecter leurs promesses.

Aujourd'hui, leur travail est récompensé. Beaucoup d'initiatives variées sont réalisées

à Montréal.

L'ensemble des 19 arrondissements et des 15 services centraux ont commencé des projets ou continuent des projets d'accessibilité universelle.

Ces projets concernent l'accessibilité :

- des immeubles
- des services
- des programmes
- de l'emploi
- des communications de la Ville.

Chaque année, pour réaliser ces projets, Montréal a besoin :

- de personnes
- de matériel
- d'argent.

Mot de Marie-Andrée Beaudoin (suite)

Les projets se font avec les organismes qui travaillent pour les personnes qui ont des limitations fonctionnelles.

Une collaboration exceptionnelle s'est développée entre ces organismes et la Ville.

Lisez les prochaines pages.

Vous pourrez voir les projets d'accessibilité universelle réalisés par la Ville de Montréal.

Toute personne peut consulter cette brochure.

Vous pouvez avoir cette brochure en d'autres formats :

- Braille
- Gros caractères
- Version sonore.

Je remercie sincèrement toutes les personnes et tous les organismes qui travaillent à rendre Montréal plus accessible.

Bonne lecture!

La responsable au comité exécutif du développement social
et communautaire,



Marie-Andrée Beaudoin

L'accessibilité universelle, c'est pour tout le monde

Toute personne peut vivre des limitations dans sa vie.

Les limitations peuvent être :

- temporaires ou permanentes
- légères ou sévères.

Les limitations peuvent toucher :

- la mobilité
- la vision
- l'audition
- les capacités intellectuelles.

On peut rencontrer des obstacles dans plusieurs situations.

On peut rencontrer des obstacles quand :

- on naît
- on a un accident
- on vieillit
- on est une famille avec des très jeunes enfants.

Les limitations rendent difficiles les activités de tous les jours.

Les limitations réduisent la participation citoyenne des personnes.

L'accessibilité universelle, c'est pour tout le monde (suite)



La Ville de Montréal souhaite que tous les citoyens puissent profiter de manière égale :

- d'un bâtiment
- d'un lieu public
- d'un programme
- d'un service
- d'une information.

Pour cette raison, la Ville adopte l'accessibilité universelle.

Les arrondissements et les services centraux doivent :

- réduire les obstacles
- éliminer les obstacles
- éviter de créer des obstacles.

Quelques réalisations montréalaises

L'accessibilité universelle concerne presque tous les services de la Ville.

Montréal a choisi de regrouper les interventions qui visent l'accessibilité universelle en 4 catégories :

- l'accessibilité des immeubles et des lieux publics
- l'accessibilité des programmes, des services et de l'emploi
- l'accessibilité des communications municipales et de l'information
- la sensibilisation et la formation.

Pour chacune de ces catégories, la Ville tente de prendre en compte :

- les limitations visuelles
- les limitations auditives
- les limitations motrices
- les limitations intellectuelles.

La Ville veut faire la promotion de l'accessibilité universelle.

La Ville veut aussi réaliser l'accessibilité universelle.

La Ville collabore toujours avec les associations de Montréal qui représentent les personnes ayant des limitations fonctionnelles.

Ces associations et la Ville travaillent ensemble pour bien comprendre les besoins des citoyens et pour trouver des solutions qui facilitent la vie, sans créer d'obstacles.

Quelques réalisations montréalaises (suite)



Les arrondissements et les services centraux ont aussi des projets.
La Ville fait le lien entre tous ces projets.

La Ville encourage le développement des connaissances et des savoir-faire pour l'accessibilité universelle.

La Ville respecte les règlements du gouvernement et elle fait parfois plus pour que les immeubles et les services soient accessibles à tous.

Qu'est-ce que Montréal fait pour l'accessibilité universelle?
Les réalisations suivantes le montrent.

Montréal compte près de 1,6 million d'habitants.

L'Office des personnes handicapées du Québec estime que 255 000 Montréalais et Montréalaises ont des incapacités.

Quelques réalisations montréalaises (suite)



L'accessibilité des immeubles et des lieux publics

- La Ville voulait savoir si les immeubles étaient accessibles à tous.
C'est l'organisme Société Logique qui a fait l'évaluation de l'accessibilité des bâtiments de la Ville.

Société Logique a évalué l'extérieur et l'intérieur des bâtiments :

- les trottoirs
- les espaces de stationnement
- la signalisation
- les entrées
- les toilettes
- les comptoirs d'accueil
- et beaucoup d'autres endroits.

L'accessibilité des immeubles et des lieux publics (suite)

Depuis 2003, l'hôtel de ville, toutes les mairies et tous les bureaux d'arrondissement ont été évalués.

Montréal et 13 arrondissements ont partagé le coût des évaluations.

Les arrondissements ont fait l'évaluation de plus de 400 bâtiments sur le territoire de la Ville de Montréal.

Grâce aux évaluations, la Ville connaît les travaux à réaliser sur les immeubles.

Les élus peuvent faire de meilleurs choix pour la réalisation de ces travaux.

- Chaque année, un budget est réservé pour faire des travaux en accessibilité universelle.
Ce budget est géré par Montréal.
Les arrondissements ajoutent souvent de l'argent à ce budget.

Entre 2004 et 2007, ce budget a permis d'améliorer plusieurs bâtiments de la Ville :

- installation de systèmes d'aide à l'audition
- installation de systèmes d'ouverture automatique de portes
- installation de synthèse vocale dans les ascenseurs
- marquage de nez de marche
- modifications de vestiaires
- modifications de mains courantes
- ajout de signalisation
- et d'autres améliorations.

L'accessibilité des immeubles et des lieux publics (suite)

Ce comité s'assure que des actions sont prises pour améliorer les bâtiments.

Le comité autorise aussi les choix d'amélioration des bâtiments.

- Il n'est pas facile de se déplacer en milieu urbain.

Pour simplifier les déplacements pour tous, les arrondissements et la Ville :

- ajoutent des bateaux pavés
- installent des feux à décompte numérique pour les piétons
- installent des signaux sonores aux intersections.

Dans 2 arrondissements, la Ville fait des expérimentations spéciales.

On a installé des bateaux pavés avec dalles tactiles.

Grâce à ces dalles, les personnes qui ont des limitations visuelles peuvent détecter les bateaux pavés plus facilement.

La Ville collabore aussi avec l'organisme Ex Aequo pour faire un guide d'aménagement piétonnier.

Ce guide servira aux professionnels qui réalisent des espaces publics.

Un comité a été créé avec les organismes :

- Ex Aequo
- AlterGo
- Le Regroupement des aveugles et amblyopes du Montréal métropolitain (RAAMM).

L'accessibilité des programmes, des services et de l'emploi

En 2007, 1132 personnes ayant des limitations fonctionnelles ont utilisé un service d'accompagnement. Cela a été possible grâce aux contributions des arrondissements, de la Ville de Montréal et du gouvernement du Québec.

Le service d'accompagnement a permis à ces personnes de pratiquer des activités de loisir. Beaucoup de personnes de ce groupe étaient des enfants et des adolescents.

Beaucoup d'enfants et d'adultes qui ont des limitations fonctionnelles ne peuvent pas participer seuls à des activités de loisir.

Ces personnes ont besoin d'un service d'accompagnement.

Il existe le programme québécois d'accompagnement en loisirs.

Depuis 2006, il existe aussi le *Programme montréalais de soutien à l'accompagnement en loisir pour les personnes ayant des limitations fonctionnelles*.

Ce programme permet de fournir des accompagnateurs aux personnes qui font des activités loisir.

La Ville met 300 000 \$ par année dans ce programme.

Les arrondissements investissent plus de 200 000 \$ par année dans ce programme.

L'accessibilité des programmes, des services et de l'emploi (suite)



Avec cet argent, on peut répondre à la moitié des demandes. Le programme de la Ville a permis une belle amélioration.

L'organisme AlterGo est responsable du bon fonctionnement de ce programme.

AlterGo forme aussi les accompagnateurs.

- En 2008, la Ville aura un plan d'action sur l'accès à l'égalité en emploi.

La Ville veut engager plus de personnes handicapées.

Chaque service de la Ville a des personnes chargées d'embaucher du personnel.

L'accessibilité des programmes, des services et de l'emploi (suite)

La Ville aide ces personnes responsables à intégrer du personnel ayant des limitations fonctionnelles.

Ces personnes responsables peuvent consulter une brochure et une page web qui leur donnent des informations utiles.

Voici les organismes qui ont collaboré à réaliser la brochure et le site web :

- le Regroupement des organismes de promotion du Montréal métropolitain (ROPMM)
 - le Comité régional des associations pour la déficience intellectuelle (CRADI).
- Les arrondissements ont plusieurs projets qui touchent l'accessibilité universelle.
Les projets sont nombreux car les besoins sont variés.

Voici des exemples de ces projets :

- des jardinets surélevés dans un jardin communautaire
- une plus grande collection de livres parlants et de livres en gros caractères
- un programme d'activités pour des adultes ayant des limitations intellectuelles
- un atelier culturel pour des adolescents ayant des limitations intellectuelles.

L'accessibilité des communications municipales et de l'information

- Les arrondissements de Montréal veulent renseigner leurs citoyens et leurs citoyennes le mieux possible.

Les arrondissements publient des répertoires qui donnent des informations sur leurs activités et sur leurs services.

Certains arrondissements ont réécrit leurs répertoires en pensant aux personnes ayant des limitations fonctionnelles. Maintenant, les répertoires informent mieux ces personnes. L'organisme AlterGo a collaboré avec les arrondissements pour réécrire les répertoires.

À Montréal, de plus en plus d'arrondissements informent mieux les personnes ayant des limitations fonctionnelles.

Les arrondissements améliorent :

- leur site Internet
- leur bulletin d'information
- les messages dans les journaux de quartier.

- Le Publiphone est un service téléphonique du RAAMM.

Le Publiphone est un numéro de téléphone où on peut appeler.

Des personnes disent les informations au téléphone pour les personnes qui ne peuvent pas lire.

Le Publiphone est utilisé par :

- les personnes aveugles
- les personnes amblyopes
- les nouveaux arrivants.

L'accessibilité des communications municipales et de l'information (suite)

La Ville envoie des informations municipales au Publiphone chaque semaine.

Les usagers utilisent régulièrement le Publiphone pour :

- consulter les dates des événements culturels dans un arrondissement
 - connaître les dates d'inscription à des activités de loisir
 - connaître les projets de construction de logements sociaux et abordables dans un quartier.
- Au printemps 2005, la Ville de Montréal a mis *AccèsSimple* en ligne.

AccèsSimple est un site Internet destiné :

- aux personnes qui ont de la difficulté à lire
- aux personnes qui ont des incapacités intellectuelles.

Sur ce site Internet, on retrouve des informations comme :

- les activités du Jardin botanique
- les activités de l'Insectarium
- les activités du parc La Fontaine
- les activités des bibliothèques de Montréal
- de l'information sur le service « 911 »
- le mot du maire.

La Ville de Montréal a créé ce site unique en collaboration avec le CRADI et le groupe Défi Apprentissage de l'Université de Montréal.

La sensibilisation et la formation

- Toutes les personnes qui travaillent avec la Ville de Montréal doivent avoir de l'information sur l'accessibilité universelle.

La Ville de Montréal offre donc des séances de sensibilisation :

- aux élus
 - aux personnes qui gèrent les services centraux
 - aux personnes qui gèrent les services des arrondissements
 - aux intervenants municipaux en développement social
 - et à d'autres employés de la Ville.
- Certains employés de la Ville de Montréal travaillent directement avec les citoyens.
Par exemple :
 - les employés des bureaux Accès Montréal
 - les employés qui émettent des permis
 - les employés des bibliothèques
 - et d'autres employés.

Pour ces employés, il existe des ateliers de formation qui aident à comprendre les personnes qui ont des limitations visuelles ou auditives et à mieux communiquer avec elles.

Les personnes qui travaillent pour e-Cité/311 ont aussi reçu une formation qui a duré une journée complète.

Le ROPMM, le RAAMM et le CRADI ont créé et ont donné ces ateliers.

La sensibilisation et la formation (suite)



- L'organisme Société Logique développe et présente des ateliers.
Les ateliers montrent comment mieux créer des immeubles ou des lieux publics qui respectent l'accessibilité universelle.

Les ateliers sont présentés à certains professionnels des arrondissements et des services centraux, comme :

- les architectes
- les ingénieurs
- les urbanistes.

Grâce à ces ateliers, les projets municipaux de construction ou de rénovation respectent de plus en plus l'accessibilité universelle.

Des éléments qui facilitent les projets

La Ville de Montréal travaille pour l'accessibilité universelle depuis quelques années.
Elle a réalisé plusieurs projets.

Certains éléments clés ont permis tous ces projets :

- un engagement réel des politiciens
- des budgets pour réaliser les projets
- une collaboration solide avec des associations montréalaises
- des projets qui donnent des résultats concrets
- l'engagement actif de tous les arrondissements de la Ville de Montréal
- l'engagement actif de tous les services centraux de la Ville de Montréal.

La Ville souhaite que tous les projets s'harmonisent le mieux possible.

Un comité de vigie a donc été créé.

Ce comité est composé de :

- représentants des services centraux
- représentants des arrondissements
- représentants des associations de personnes ayant des limitations fonctionnelles.

Des employés de la Ville sont responsables du dossier sur l'accessibilité universelle et de la mise en œuvre du plan d'action pour l'accessibilité universelle.

«Seul, on va plus vite. Ensemble, on va plus loin.»

Les connaissances et savoir-faire essentiels des organismes



L'administration de la Ville et les organismes qui représentent les personnes ayant des limitations fonctionnelles s'entraident beaucoup.

Ces organismes ont beaucoup de connaissances et de savoir-faire. Les arrondissements et les services centraux collaborent de plus en plus avec ces organismes pour concevoir et réaliser des projets.

Lors du Sommet de Montréal, un groupe a représenté les personnes ayant des limitations fonctionnelles.

Les 6 organisations de ce groupe ont représenté plus de 140 organismes actifs à Montréal.

Les connaissances et savoir-faire essentiels des organismes (suite)

Voici ces 6 organisations :

- **Ex Aequo**
La directrice générale adjointe est la porte-parole des organismes de Montréal pour les personnes ayant des limitations fonctionnelles.
- **AlterGo**
Regroupement de 87 organisations qui s'intéressent aux loisirs des personnes handicapées.
- **Le Comité régional des associations pour la déficience intellectuelle (CRADI)**
Regroupement de 25 organismes concernés par la déficience intellectuelle.
- **Le Regroupement des organismes de promotion du Montréal métropolitain (ROPMM)**
Regroupement de 28 organismes qui répondent aux besoins des personnes ayant des déficiences motrices, auditives et visuelles.
- **Le Regroupement des aveugles et amblyopes du Montréal métropolitain (RAAMM)**
- **Société Logique**
Organisme spécialisé en accessibilité architecturale.

Crédits

L'accessibilité universelle: un engagement de la Ville de Montréal, des réalisations significatives en langage simplifié est une publication de la Direction de la diversité sociale du Service du développement culturel, de la qualité du milieu de vie et de la diversité ethnoculturelle de la Ville de Montréal.

Mai 2008

Coordination

Lyse Chartrand, conseillère en développement communautaire
Service du développement culturel, de la qualité du milieu de vie
et de la diversité ethnoculturelle, Ville de Montréal

Communications

Claire Ferland, chargée de communication
Service des communications et des relations avec les citoyens, Ville
de Montréal

Simplification du texte

Simplicom

Révision du langage simplifié

Thérèse Colin, CRADI

Conception graphique

natalicommunication design

Dépôts légaux

Bibliothèque nationale du Québec, 2008

Bibliothèque nationale du Canada, 2008

ISBN : 978-2-7647-0752-4

Crédits (suite)

Le présent document est disponible en format PDF sur le site Internet de la Ville à www.ville.montreal.qc.ca/devsocial.

Le document est disponible en médias adaptés :

- en format Word
- en langage simplifié
- en braille
- en gros caractères
- en version sonore.

Pour information

Lyse Chartrand, conseillère en développement communautaire
Ville de Montréal

Service du développement culturel, de la qualité du milieu de vie
et de la diversité ethnoculturelle

Direction de la diversité sociale

801, rue Brennan, 5^e étage

Pavillon Duke-Nord

Montréal (Qc) H3C 0G4

lchartrand@ville.montreal.qc.ca

Ce document est imprimé sur du papier recyclé.

